




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15501-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.546**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : VENTE LOGEMENT AU VAL SAINT ANDRÉ, LOT 12 À MADAME CREUTZER**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Helliott BRAMI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/05/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : VENTE LOGEMENT AU VAL SAINT ANDRÉ, LOT 12 À MADAME CREUTZER -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine la Ville d'Aix-en-Provence a identifié un certain nombre de biens (bâti et non bâti) dont la cession doit permettre de dégager des ressources financières destinées, notamment à assurer le financement de projet d'investissement patrimoniaux, culturels sportifs ou techniques ainsi que les gros travaux sur les immeubles occupés par les services, associations...

A ce titre, comme cela avait été antérieurement envisagé, suite à l'évolution du statut des instituteurs en professeurs des écoles, qui supprime l'obligation de logements par la commune, ont été identifiés 41 logements situés hors enceinte scolaire qui sont susceptibles d'être vendus dont ceux de Jules Isaac, du Val Saint André et de Frédéric Mistral.

Par délibération du 03 octobre 2006 et du 11 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle BN 62 ainsi que le procédé de vente des logements scolaires au " Val Saint André ".

Chaque professeur des écoles et instituteur, concerné par cette cession, a été destinataire d'un courrier avec accusé de réception en date du 17 mars 2011. Ce dernier leur proposait d'acquiescer leur appartement ainsi que leur cave au prix proposé par le service de France Domaine.

Madame Françoise CREUTZER par courrier en date du 13 avril 2011 a fait part de son souhait d'acquérir son logement avec cave (respectivement lot 12 et 6) au Val St André au prix fixé par les Domaines soit 183 800 € HT.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L2241- 1 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 03 mars 2011 estimant le bien à 183 800 € HT.
- **DECIDER** de l'aliénation de l'appartement de type 4 au 2<sup>ème</sup> étage d'une superficie de 70.70m<sup>2</sup> (lot 12) de sa cave de 7.40m<sup>2</sup> (lot 6) au 75 rue Edmond Michelet, Val St André, à Aix-en-Provence cadastré BN 62p à Madame Françoise CREUTZER
- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 183 800 €.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la Ville.

**2011.546 - VENTE LOGEMENT AU VAL SAINT ANDRÉ, LOT 12 À MADAME  
CREUTZER**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 44</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 44</b>
<b>Pour</b>	<b>: 44</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



type F4 et 2 appartements de type F2, avec caves en sous-sol et emplacements de parkings sur terrain attenant, l'ensemble dans un état d'entretien passable

6 Réglementation d'urbanisme :

Document P.O.S. : du 28/04/1982 approuvé le 11/07/ et 31/10/04

Zone : UC2

COS : 0.4

9. Conditions de la vente : cession amiable

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé : 713 300 €

11

lot	niveau	nature	valeur vénale
1	SS	Cave	2 500 €
2	SS	Cave	3 600 €
3	SS	Cave	4 100 €
4	SS	Cave	4 100 €
5	SS	Cave	4 300 €
6	SS	Cave	3 800 €
7	SS	Cave	3 800 €
8	RDC	F2	72 500 €
9	RDC	F4	162 600 €
10	logement	F2	82 000 €
11	logement	F4	180 000 €
12	logement	F4	180 000 €
		Total	703 300 €

**(SEPT CENT TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS HORS TAXES.**

A Marseille le 03/03/2011

Pour l'Administrateur Général des Finances publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

Par délégation,

Le Directeur Départemental  
Michèle GAUCI MAROIS,

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎ : 04.42.37.54 08

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
15			
N°			
AF	MF	GPC	DDC
		CAU	JVBI

Ville d'Aix en Provence

Direction Foncier, Gestion du Patrimoine

Juridique & ventes immobilières

Hôtel de Ville

13616 Aix en Provence cedex 1

004415 15-03-11

ville d'aix en provence courrier arrivé	
CAB	D° Sces Rel. RH
DGS	D° Sces Adm. Gén.
DGST	D° COM.
D° voirie Net. Gar.	D° Sces Qlté Vie
D° Hyd. Voirie	D° Amén. Urb. Pat.
D° Bat	D° Educ. Cult.
D° Gds Tvx	D° Fin. Inform. Prog.

## AVIS DU DOMAINE

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers*

*Art. L.311-8 du Code des Communes*

*Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982*

*Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972*

*Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2011-0001V 0097

Connexe n° 2009-0001V 0232

1. Propriétaire : Ville d'Aix en Provence
2. Date de réception de la demande d'avis : 11/01/11(visite des lieux le 09/02/11)

### 3. Situation du bien :

*Commune* : Aix en Provence

*Adresse ou lieu-dit* : "75 rue Edmond Michelet 13100

*Références cadastrales et superficie* :

Section BN n° 62 d'une contenance globale de 10923 m<sup>2</sup>

4. Description sommaire : Sur un terrain clôturé d'environ 500m<sup>2</sup>, immeuble collectif d'habitation construit dans les années 1960 comprenant sur trois niveaux 3 appartement de